

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION ET DE SON SOMMAIRE

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière (2019-2020-2021) de la Ville de Warwick, sera en 2021, en vigueur pour sa troisième année et le sommaire est déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture;

QUE conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi;

QUE la demande de révision doit être faite au bureau de la Ville de Warwick sur la formule prescrite par le règlement adopté en vertu du paragraphe 2<sup>e</sup> de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée;

QUE le dépôt de la demande peut aussi être effectuée par l'envoi de la formule dûment remplie par courrier recommandé, au bureau de la Ville de Warwick, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, JOA 1M0, dans un tel cas, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi;

QUE la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 183-2014 adopté par le conseil de la Ville de Warwick doit être jointe à la formule, à défaut de quoi la demande est réputée ne pas avoir été déposée.

Donné à la Ville de Warwick, ce dix-huitième jour de septembre de l'an deux mille vingt.

**Lise Lemieux, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**